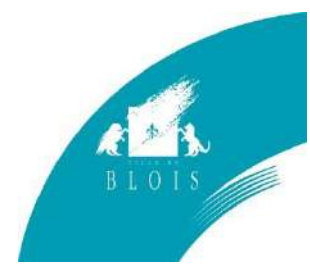


Accès au droit : catalogue des actions de prévention auprès des jeunes en Loir-et-Cher

CDAD⁴¹ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LOIR ET CHER**

PAD Point d'accès au droit





Edito de Monsieur Denys BAILLARD, Président du CDAD 41

Ce recueil intitulé « Accès au droit : catalogue des actions de prévention auprès des jeunes en Loir-et-Cher » a pour objectif de recenser et de rassembler dans un même document, l'ensemble des actions mises en œuvre par différentes structures au sein du département du Loir-et-Cher, afin de développer la connaissance du fonctionnement de la justice et de favoriser l'accès au droit des jeunes.

Cette compilation des différentes actions proposées dans le département est à destination de tous les professionnels étant amenés à travailler auprès du jeune public : professeurs, éducateurs, personnels d'éducation et d'encadrement... Il a pour objectif de faciliter la sélection d'actions pertinentes au regard du programme mis en œuvre et de l'âge du public cible. Il sera diffusé par la DSDEN sous format électronique auprès des établissements publics et privés. Ce catalogue sera mis en ligne sur le site du CDAD à l'adresse suivante : www.cdad41.org pour être aisément accessible, il sera également diffusé auprès de l'ensemble de ses partenaires.

Le catalogue a été élaboré par le Conseil départemental de l'accès au droit du Loir-et-Cher (CDAD41) en lien avec les partenaires institutionnels suivants : la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher (DSDEN), la Direction départementale de la sécurité publique de Loir-et-Cher (DDSP), le Groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher, le Service prévention et sécurité de la Ville de Blois, la Direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse –Direction territoriale de Touraine-Berry -STEMOI de Blois, l'Ordre des avocats du barreau de Blois. Les acteurs du milieu associatif ont également contribué à sa constitution : le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles du Loir-et-Cher (CIDFF), l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF), l'Association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et des jeunes majeurs de Loir-et-Cher (ACESM), ainsi que le Bureau information jeunesse de Loir-et-Cher (BIJ) et le Centre de ressources pédagogiques sur le patrimoine historique de Blois.

Le CDAD 41 organise de nombreuses actions tout au long de l'année afin de favoriser l'accès au droit des jeunes. Des classes de primaire sont régulièrement accueillies au Palais de Justice de Blois en collaboration avec le Centre de ressources pédagogiques sur le patrimoine historique de Blois, afin de découvrir notre institution judiciaire et ses symboles. Les élèves de collèges, lycées, universités et grandes écoles, peuvent quant à eux, assister à des audiences correctionnelles. Enfin, le CDAD 41 organise des rencontres avec certains professionnels du droit qui interviennent directement dans les établissements scolaires. D'autres actions plus ponctuelles sont également proposées : semaines de sensibilisation au harcèlement, procès fictifs ou concours de plaidoiries. Le CDAD 41 a également cofinancé avec la PJJ l'acquisition de « l'Expo 13-18 ». Le Point d'accès au droit de Romorantin-Lanthenay relevant du CDAD 41, dispose quant à lui d'une antenne « mineurs » qui propose différentes animations pour les jeunes.

Chaque année ce catalogue sera mis à jour, permettant ainsi à l'ensemble des partenaires de présenter leurs nouvelles actions. Ce sera également l'occasion d'intégrer de nouveaux organismes.

Edito de Mme Sandrine LAIR, Inspectrice d'Académie

Directrice des Services de l'Éducation Nationale

« Apporter à l'élève l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen » telle est la priorité donnée par le Ministère de l'Éducation Nationale au travers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Au sein des établissements, la santé et la citoyenneté des élèves sont développées à travers 2 parcours : le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen.

Ces parcours s'inscrivent dans un curriculum prenant appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques décidés et mis en œuvre dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de chaque établissement. Ils prennent également en compte l'acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même.

Toutes les actions proposées dans ce catalogue répondent directement aux enjeux des parcours citoyen et de santé en proposant aux élèves de découvrir les instances et les institutions qui garantissent la justice et la sécurité des citoyens. Elles permettent également de réfléchir avec eux aux grands enjeux éducatifs et de santé tels que l'usage d'internet, la sécurité routière, la prévention des addictions, la prévention des discriminations et du harcèlement.

Le catalogue proposé par le CDAD est un outil utile et de qualité. Il est le fruit du partenariat entre les différents acteurs qui proposent de mettre leurs connaissances et compétences au service des élèves et des écoles et établissements du second degré. Il permet un accompagnement concret des équipes éducatives et pédagogiques et des membres des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

A chaque rentrée scolaire, les écoles, collèges et lycées du département seront destinataires de ce catalogue afin de les accompagner au mieux dans l'objectif premier de l'école : permettre aux élèves de devenir des adultes épanouis et responsables.

SOMMAIRE

CHARTRE D'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION SANTE, DES CONDUITES A RISQUES, D'EDUCATION A LA CITOYENNETE	7
PARTIE 1 – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES POUVOIRS PUBLICS	10
Conseil départemental de l'accès au droit de Loir-et-Cher (CDAD 41)	
Découverte d'une audience correctionnelle	11
Animation adaptée à la demande des enseignants	13
Sensibilisation aux violences intrafamiliales.....	15
Conseil départemental de l'accès au droit de Loir-et-Cher (CDAD 41) : Point d'accès au droit de Romorantin-Lanthenay (PAD)	
Découvre la Justice	17
Droits et Devoirs : premières découvertes de l'organisation judiciaire.....	19
Centre de ressources pédagogiques sur le patrimoine historique de Blois	
Parcours citoyen.....	21
Direction départementale de la sécurité publique de Loir-et-Cher (DDSP 41)	
Le permis internet	23
Les bons usages d'internet.....	26
Sensibilisation à l'usage de drogues.....	28
Sensibilisation aux risques routiers liés à l'usage de drogues.....	30
Groupement de gendarmerie départementale de Loir-et-Cher	
« Permis internet »	32
Prévention de l'usage d'internet et des réseaux sociaux.....	34
« Permis piéton »	36
Prévention des dangers liés à l'usage des stupéfiants	38
Service prévention et sécurité de la ville de Blois	
Lutte contre le harcèlement en milieu scolaire	40
Prévention des addictions.....	42
Sensibilisation aux incivilités dans les transports et aux abords des établissements scolaires	44
Travail et sensibilisation aux relations filles / garçons	46
Information sur la justice des mineurs.....	48
Programme de prévention dans les établissements scolaires sur la vie affective et sexuelle	50

[Direction inter-régionale de la Protection judiciaire de la jeunesse - Direction territoriale Touraine-Berry / STEMOI Blois](#)

Exposition 13 – 18 Questions de Justice	52
PARTIE 2 – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS.	55
Ordre des avocats du barreau de Blois	
Initiation au droit.....	56
PARTIE 3 – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ASSOCIATIONS	58
Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF 41)	
Actions de prévention et sécurité routière	59
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Loir-et-Cher (CIDFF 41)	
Combattre les comportements et les violences sexistes à l'école.....	61
Association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs - Services de prévention spécialisée de Blois et Vendôme (ACESM)	
Action socio-éducative adaptée en fonction du public et des partenariats	63
Bureau information jeunesse de Loir-et-Cher (BIJ)	
Jeu « Distinc'go ».....	65
Jeu « Hein...Dépendant?! »	67
Le Vrai du Faux	69
INDEX	72

- La convention précitée fera explicitement référence à la présente charte départementale qui lui sera annexée.

DEMARCHE DE PROJET

La démarche doit s'attacher à reconnaître les savoirs et compétences du public concerné tout en favorisant l'autonomie et la responsabilité des personnes.

Chaque intervention doit :

- S'inscrire dans une démarche de projet pluridisciplinaire en lien avec le projet d'école ou le projet d'établissement
- S'intégrer dans le cursus scolaire en faisant référence aux contenus d'enseignement et au socle commun de connaissances et de compétences.
- Tenir compte des spécificités de l'établissement et de son environnement

Elle doit être visible et légitimée au sein de l'établissement, reconnue par le CESC, le Conseil d'école ou le Conseil d'Administration.

Le contenu de l'action (objectifs, modalités, évaluation) sera élaboré en partenariat avec l'intervenant extérieur à partir d'une première analyse de besoins faite à l'interne par les professionnels de l'Éducation nationale.

Chaque action doit s'adapter au public, à son âge, à son type de prise de risques et au contexte local.

L'intervention doit privilégier les méthodes participatives pour permettre à chacun :

- De s'exprimer librement
- De développer son aptitude à faire des choix
- De développer des compétences psycho-sociales

Dans tous les cas, il est indispensable que les animations se déroulent en présence et sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative et/ou pédagogique qui assurera la continuité, l'accompagnement et le suivi des actions.

Un temps d'échange avec l'établissement est à prévoir à l'issue des interventions (bilan, remarques, repérage d'élèves en difficultés).

EVALUATION

Une démarche d'évaluation doit être mise en place dès la phase d'élaboration des objectifs de l'action. Il s'agit d'impliquer les acteurs demandeurs, le public visé et l'ensemble des partenaires associés dans l'élaboration du projet.

L'échange et la communication des résultats doivent permettre d'améliorer les pratiques et les partenariats dans le respect de la confidentialité dû à chacun.

Tout intervenant extérieur s'engage à respecter ce cadre d'intervention.

Fait à

Le

Le Chef d'Etablissement

L'Intervenant extérieur

Le Directeur d'école

PARTIE 1 – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Lorsqu'une participation financière est demandée par l'organisme, cela est mentionné sur la fiche correspondante.

Pour la prise en charge des frais de déplacement des élèves, il convient de contacter l'organisme concerné afin de voir si cela est prévu.

Découverte d'une audience correctionnelle

Service à contacter :

Conseil départemental de l'accès au droit de Loir-et-Cher (CDAD 41),
Palais de Justice, 1 Place de la République, 41018 BLOIS Cedex.

contact@cdad41.org

02 34 89 13 00.

Référents de l'action :

Séverine LUJ, Coordinatrice du CDAD 41.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

1/ Objectif(s)

Permettre aux élèves de comprendre le fonctionnement des institutions judiciaires en France et notamment le déroulement d'un procès. Mais au-delà de cela, leur permettre de prendre conscience de leurs droits et devoirs et d'être informés des conséquences de la commission d'un acte délictueux.

2/ Description du projet

Les élèves peuvent assister à trois types d'audiences au sein du Tribunal de grande instance de Blois :

- audiences du tribunal de police
- audiences du tribunal correctionnel
- audiences CEA (conduite sous l'empire d'un état alcoolique)

A la suite de l'audience et sur demande des enseignants, les élèves peuvent bénéficier d'un débriefing, afin de revenir sur les affaires jugées lors de l'audience, de poser des questions relatives à celle-ci ou toute autre question relative au fonctionnement de la justice.

3/ Description du public

Action destinée aux collégiens (classes de 4^{ème} ou 3^{ème}), lycéens et étudiants ainsi qu'aux centres d'accueil pour mineurs.

4/ Intervenants

L'accompagnement des classes lors des audiences correctionnelles est assuré par la coordinatrice du CDAD 41 ou son volontaire en service civique ainsi que par les enseignants encadrants.

5/ Durée de l'intervention

Les classes peuvent assister à l'audience correctionnelle durant une période comprise entre 1 et 2 heures en moyenne (les enseignants devront préciser la durée souhaitée).

Les enseignants peuvent demander (à prévoir lors de l'inscription) à ce que leur classe bénéficie d'un débriefing à la sortie de l'audience qui pourra durer jusqu'à 45 minutes.

Une seule classe est admise par audience.

6/ Prérequis

Les enseignants doivent remplir la fiche d'inscription disponible sur le site internet : www.cdad41.org / espace jeune / venir au Palais de justice de Blois / assister à une audience publique : et transmettre cette fiche avec la demande à l'adresse mail suivante : contact@cdad41.org

Il est souhaitable que les enseignants puissent aborder avec les élèves, en amont de la visite, les thématiques suivantes : l'organisation judiciaire en France, les acteurs de la justice et le déroulement du procès.

Sites internet recommandés :

- <http://www.justice.gouv.fr/>
- <https://www.justice.fr/>
- <http://www.vie-publique.fr/>

7/ Evaluation

Qualité des échanges lors du débriefing.

Retours des enseignants.

Renouvellement de l'expérience.

Animation adaptée à la demande des enseignants

Service à contacter :

Conseil départemental de l'accès au droit de Loir-et-Cher (CDAD 41),
Palais de Justice, 1 Place de la République, 41018 BLOIS Cedex.

contact@cdad41.org

02 34 89 13 00.

Référents de l'action :

Séverine LUJ, Coordinatrice du CDAD 41.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

1/ Objectif(s)

Faire découvrir aux élèves les notions de droit, de justice ainsi que le fonctionnement des institutions judiciaires en France. Mais au-delà de cela, leur permettre de prendre conscience de leurs droits et devoirs et d'être informés des conséquences de la commission d'un acte délictueux.

2/ Description du projet

Dans le cadre du programme scolaire et en lien avec leurs cours, les enseignants intéressés peuvent soumettre leurs propositions au CDAD 41 pour la mise en place d'une animation à destination des élèves.

Après concertation avec les enseignants et au regard du temps et des moyens consacrés au projet, la coordinatrice du CDAD 41 soumet une proposition d'animation aux enseignants.

Il peut par exemple s'agir de l'organisation d'un procès fictif, d'un concours de plaidoirie ou d'ateliers spécifiques à destination des jeunes.

3/ Description du public

Action destinée aux primaires, collégiens, lycéens, étudiants ainsi qu'aux centres d'accueil pour mineurs.

4/ Intervenants

L'accompagnement de la classe lors de l'organisation de l'action est assuré par la coordinatrice du CDAD 41 et son volontaire en service civique ainsi que par les enseignants encadrants.

5/ Durée de l'intervention

Pas de durée définie.

6/ Prérequis

Il est souhaitable que les enseignants puissent aborder avec les élèves, en amont de l'animation, les thématiques suivantes : l'organisation juridictionnelle en France, les acteurs de la justice et le déroulement d'un procès.

Sites internet recommandés :

- <http://www.justice.gouv.fr/>
- <https://www.justice.fr/>
- <http://www.vie-publique.fr/>

7/ Evaluation

Qualité de la participation et de l'implication des élèves, des professeurs et du public.
Retours des enseignants.
Renouvellement de l'expérience.

Sensibilisation aux violences intrafamiliales

Service à contacter :

Conseil départemental de l'accès au droit de Loir-et-Cher (CDAD 41),
Palais de Justice, 1 Place de la République, 41018 BLOIS Cedex.

contact@cdad41.org

02 34 89 13 00.

Référents de l'action :

Séverine LUJ, Coordinatrice du CDAD 41.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires de Blois et son agglomération.

1/ Objectif(s)

Sensibiliser les jeunes aux violences intrafamiliales (dans le couple et à l'encontre des enfants).

2/ Description du projet

Dans le cadre du programme scolaire et en lien avec leurs cours, les enseignants intéressés peuvent solliciter le CDAD 41 afin de bénéficier d'une intervention au sein de leur établissement.

L'animation débute par le visionnage d'un film réalisé à partir du procès fictif qui s'est tenu en fin d'année 2018 au TGI de Blois à l'occasion de la « journée de lutte contre les violences faites aux femmes » (rôles interprétés par les élèves de 4^e 3 du collège Les Provinces). A l'issue de la projection, la coordinatrice du CDAD 41 proposera un échange avec les élèves sur le contenu de la vidéo et la thématique concernée.

3/ Description du public

Action destinée aux collégiens.

4/ Intervenants

L'encadrement de la classe lors de l'animation est assuré par la coordinatrice du CDAD 41 et son volontaire en service civique ainsi que par les professeurs.

5/ Durée de l'intervention

1H / 1H30.

6/ Prérequis

Il est souhaitable que les enseignants puissent aborder avec les élèves, en amont de l'animation, les thématiques suivantes : les acteurs de la justice, le déroulement d'un procès, et la thématique des violences intrafamiliales.

Sites internet recommandés :

- <http://www.justice.gouv.fr/>
- <https://www.justice.fr/>
- <http://www.vie-publique.fr/>
- <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr>

7/ Evaluation

Qualité de la participation et de l'implication des élèves.

Retours des enseignants.

Renouvellement de l'expérience.

Point d'accès au droit (PAD) de Romorantin-Lanthenay

Découvre la Justice

Service à contacter :

Point d'accès au droit (PAD), Antenne « Mineurs »,
2 bis, place du Château, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.
mjd-romorantin@orange.fr
02 54 96 97 85.

Référents de l'action :

Mylène AUROUET, responsable du PAD de Romorantin-Lanthenay.

Action proposée exclusivement aux établissements scolaires du Romorantinois.

1/ Objectif(s)

Apprendre aux élèves les différents métiers de nos institutions (maire, pompier,...), dont ceux de la justice (juge,...) et leurs lieux d'exercice.

2/ Description du projet

Première découverte des personnages et lieux constituant le monde judiciaire.
Sous forme de jeu de photos qui doivent être placées dans un tableau « Justice ».

3/ Description du public

Classes de CP et CE1. Première initiation à la citoyenneté et à la Justice.

4/ Intervenants

Animé par la responsable du PAD de Romorantin-Lanthenay en coordination avec les enseignants et directeurs d'écoles du Romorantinois.

5/ Durée de l'intervention

1 heure avec support visuel.

6/ Prérequis

Aucun.

7/ Evaluation

Retour des enseignants.

Qualité des échanges.

Renouvellement de l'expérience.

Point d'accès au droit (PAD) de Romorantin-Lanthenay

Droits et Devoirs : premières découvertes de l'organisation judiciaire

Service à contacter :

Point d'accès au droit (PAD), Antenne « Mineurs »,
2 bis, place du Château, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

mjd-romorantin@orange.fr

02 54 96 97 85.

Référents de l'action :

Mylène AUROUET, responsable du PAD de Romorantin-Lanthenay.

Action proposée exclusivement aux établissements scolaires du Romorantinois.

1/ Objectif(s)

Première sensibilisation aux notions de loi, de droits et de devoirs par le biais de la Convention des droits de l'enfant. Application pratique dans la vie quotidienne (à l'école, à la maison,...).

2/ Description du projet

Animation avec support DVD (ressources pédagogiques des Petits Citoyens) illustrant par de petits clips, la Convention des droits de l'enfant (ex : droit à la sécurité, droit à l'éducation,...).

Echanges ludiques permettant d'identifier les droits et devoirs des enfants en France et à l'étranger.

L'animation s'achève par l'élaboration de « l'arbre de la justice » permettant la découverte du vocabulaire de base.

3/ Description du public

Elèves de CE1 et CE2.

4/ Intervenants

Animé par la responsable du PAD de Romorantin-Lanthenay en coordination avec les enseignants et directeurs d'écoles du Romorantinais.

5/ Durée de l'intervention

1 heure.

6/ Prérequis

Il est souhaitable que les élèves aient été sensibilisés aux notions de droits et de devoirs.
Besoin d'une mise à disposition d'un vidéo projecteur et multiprises.

7/ Evaluation

Retour des enseignants.
Qualité des échanges.
Renouvellement de l'expérience.

CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE DE BLOIS

Parcours citoyen

Service à contacter :

Centre de Ressources Pédagogiques sur le Patrimoine Historique de Blois,
8 Rue d'Angleterre, 41 000 BLOIS.
ce.crpblois@ac-orleans-tours.fr
02 54 74 10 90.

Référents de l'action :

Centre de Ressources Pédagogiques sur le Patrimoine Historique de Blois, centre de ressources de la DSDEN de Loir-et-Cher.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher pour les classes de CM1 et CM2.

1/ Objectifs

Reconnaître les traits constitutifs de la République Française au travers de sa réalité locale.

- Appréhender le vocabulaire des institutions
- Comprendre la notion de citoyenneté nationale

2/ Description du projet

La venue au TGI de Blois fait partie d'un parcours citoyen organisé par le Centre de Ressources Pédagogiques sur le Patrimoine Historique de Blois (qui comprend aussi la mairie, le conseil départemental et un travail sur la préfecture). Il ne s'agit pas d'une simple visite mais d'une réflexion commune avec les élèves sur les fonctions du tribunal, les champs d'application de la justice et le public concerné, les conséquences d'un jugement pour un citoyen, le rôle des jurés.

Les élèves bénéficient peuvent investir les différents rôles des acteurs d'un procès. Ils seront accueillis par le personnel travaillant dans l'institution conjointement avec la personne du Centre de Ressources Pédagogique sur le Patrimoine Historique de Blois.

3/ Description du public

Elèves du cycle 3 de l'école primaire. Elèves de l'enseignement spécialisé.

4/ Intervenants

François HOURDRY, professeur des écoles, maître formateur, chargé de mission au Centre, et Sylvie DEHOUCK, professeur des écoles.

Ainsi que chaque intervenant dans chaque institution (la coordinatrice du CDAD 41 ou son volontaire service civique pour la visite du TGI).

5/ Durée de l'intervention

Environ une heure en ce qui concerne le TGI de Blois.

6/ Prérequis

Il est demandé aux classes de travailler en amont sur les symboles de la République Française, le découpage administratif de la France, d'avoir une réflexion avec les élèves sur la citoyenneté, la justice.

7/ Evaluation

Le retour des enseignants par rapport à un enseignement classique en classe. L'ancrage des apprentissages pour un réinvestissement en classe.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



23

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LOIR ET CHER
42 QUAI SAINT JEAN 41000 BLOIS**

Le permis internet

Service à contacter :

Centre Départemental de Stages et de Formation (CDSF).

ddsp41-formation@interieur.gouv.fr

02 54 55 17 73.

Référents de l'action :

Brigadier Corinne GUILLEMOT - PFAD pour la circonscription de Blois,

Brigadier Stéphane CHIMOT - PFAD pour la circonscription de Vendôme.

Action proposée aux établissements scolaires situés à Blois, La Chaussée Saint Victor, Vineuil, Saint Gervais la Forêt, Vendôme, Saint Ouen, Areines, Meslay et Naveil.

Internet est un formidable moyen de communication, d'échange et d'accès à la connaissance. Mais sur Internet, les dangers existent, comme partout.

Qu'il soit accessible d'un ordinateur, d'un téléphone portable, d'une console de jeux ou d'une télévision via le fournisseur d'accès, Internet présente des risques que les jeunes doivent connaître pour mieux se protéger.

En effet, ces derniers peuvent être confrontés à des contenus indésirables et préjudiciables lorsqu'ils surfent sur la Toile, par exemple : pornographie, pédophilie, haine, violence, racisme, incitation au suicide et à l'anorexie, trafics en tous genres...

Utilisateurs et acteurs dès leur plus jeune âge, les enfants doivent comprendre et appliquer des règles d'éthique et de prudence pour leur sécurité, mais aussi celles du respect de la vie privée ou du droit à l'image.

De plus, les jeunes internautes sont exposés à des risques bien souvent par méconnaissance des zones d'ombre de ce média. Être informé, c'est être mieux préparé à éviter les pièges du Net en mettant l'accent sur le rôle de leurs parents et leurs responsabilités.

1/ Objectif(s)

Avant de laisser un jeune utiliser Internet seul, il est indispensable de s'assurer qu'il a assimilé les règles élémentaires de vigilance, de civilité, et de responsabilité sur Internet.

Choix du mot de passe ou de l'adresse mail, rencontres virtuelles, achats en ligne, cyber harcèlement, respect de la vie privée... Le Permis Internet accompagne tous les enfants pour

qu'ils puissent accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité et apprendre les règles essentielles de prudence.

Les risques sur Internet sont facilement évitables si les jeunes sont suffisamment informés et avertis.

Le Permis Internet répond donc à une prise de conscience commune : la nécessité d'accompagner les enfants avant de les laisser surfer seul dans l'ère numérique.

2/ Description du projet

Ce programme Permis Internet est proposé aux enseignants par les forces de police dans le cadre de leurs actions habituelles de prévention en milieu scolaire.

Une formation en 4 temps :

1. Le policier, expert dans la prévention en milieu scolaire, présente en classe l'opération Permis Internet pour les enfants (45 à 60 min environ). Il n'enseigne pas, ce n'est pas son rôle. En revanche, il alerte les enfants sur les risques, et les motive à passer leur Permis Internet afin d'être bien préparés à vivre l'aventure Internet en toute sérénité. Il distribue à chaque élève son

Code de bonne conduite sur Internet et remet le kit pédagogique à l'enseignant.

2. L'enseignant dispense la formation (en 4 à 5 séances de 30 minutes environ chacune) grâce au DVD fourni dans le kit et au code remis à chaque enfant.

3. Le policier revient dans la classe pour faire passer aux élèves, avec l'enseignant, l'examen du Permis Internet grâce à la fiche d'examen présente dans le kit pédagogique.

4. A l'issue de ces sessions de formation, le Permis Internet est remis à chaque enfant afin de marquer son engagement solennel à être un internaute responsable. La remise du permis aux enfants se fait en présence Des partenaires institutionnels si possible : Maire, policiers, enseignants, représentants d'AXA Prévention et parents : une chaîne unie pour accompagner les enfants dans un usage sûr et responsable d'Internet.

3/ Description du public

Destinée exclusivement aux élèves de CM1 – CM2 des établissements scolaires des circonscriptions de Blois et de Vendôme.

L'animation est interactive. Elle ne peut concerner qu'une classe à la fois (possibilité de faire successivement plusieurs classes).

4/ Intervenants

Animation par les policiers, en coordination avec l'institutrice ou instituteur de l'établissement scolaire.

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

Un personnel de l'établissement scolaire doit être obligatoirement présent afin d'être en capacité d'accueillir après l'intervention les interrogations des élèves, de poursuivre éventuellement l'apport en connaissance sur les nouvelles technologies, et de les orienter, si nécessaire, vers les dispositifs adaptés.

Mettre à disposition, dans l'établissement scolaire, une salle dans laquelle l'action sera réalisée avec rallonges électriques, enceintes audio et vidéoprojecteur.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Qualité des échanges entre les jeunes et le policier.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LOIR ET CHER
42 QUAI SAINT JEAN 41000 BLOIS**

Les bons usages d'internet

Service à contacter :

Centre Départemental de Stages et de Formation (CDSF).

ddsp41-formation@interieur.gouv.fr

02 54 55 17 73.

Référents de l'action :

Brigadier Corinne GUILLEMOT - PFAD pour la circonscription de Blois,

Brigadier Stéphane CHIMOT - PFAD pour la circonscription de Vendôme.

Action proposée aux établissements scolaires situés à Blois, La Chaussée Saint Victor, Vineuil, Saint Gervais la Forêt, Vendôme, Saint Ouen, Areines, Meslay et Naveil.

Internet est un formidable moyen de communication, d'échange et d'accès à la connaissance. Mais sur Internet, les dangers existent, comme partout.

Qu'il soit accessible d'un ordinateur, d'un téléphone portable, d'une console de jeux ou d'une télévision via le fournisseur d'accès, Internet présente des risques que les jeunes doivent connaître pour mieux se protéger.

En effet, ces derniers peuvent être confrontés à des contenus indésirables et préjudiciables lorsqu'ils surfent sur la Toile, par exemple : pornographie, pédophilie, haine, violence, racisme, satanisme, sectarisme, incitation au suicide et à l'anorexie, trafics en tous genres...

Utilisateurs et acteurs, enfants et adolescents doivent comprendre et appliquer des règles d'éthique et de prudence pour leur sécurité, mais aussi celles du respect de la vie privée ou du droit à l'image.

De plus, les jeunes internautes sont exposés à des risques bien souvent par méconnaissance des zones d'ombre de ce média. Être formé et informé, c'est être mieux préparé à éviter les pièges du Net.

1/ Objectif(s)

Accompagner les élèves dans leur utilisation d'internet, en leur permettant d'identifier les risques pour se protéger, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux (rappel de la loi), de savoir vers qui s'orienter en cas de problème.

2/ Description du projet

A l'image de ce média, de ses usages et des nouveaux risques encourus par les jeunes internautes, des actions de prévention sont réalisées dans les établissements scolaires, pour que les adolescents aient une utilisation prudente et citoyenne des nouvelles technologies.

A l'issue d'un film déclencheur choisi en fonction de la demande du chef d'établissement, un débat interactif est réalisé permettant ainsi un échange entre élèves et recentré par le policier.

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux élèves des classes de 6ème jusqu'à la 3ème et des classes relais des établissements scolaires du Loir-et-Cher sur les circonscriptions de Blois et de Vendôme.

L'animation est interactive. Elle ne peut concerner qu'une classe à la fois (possibilité de faire successivement plusieurs classes).

4/ Intervenants

Animation par les policiers, en coordination avec un professionnel de l'établissement scolaire (Professeur, Assistante de service social, infirmière,...).

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

Un personnel de l'établissement scolaire doit être obligatoirement présent afin d'être en capacité d'accueillir après l'intervention les interrogations des élèves, de poursuivre éventuellement l'apport en connaissance sur les nouvelles technologies, et de les orienter, si nécessaire, vers les dispositifs adaptés.

Mettre à disposition, dans l'établissement scolaire, une salle dans laquelle l'action sera réalisée avec rallonges électriques, enceintes audio et vidéoprojecteur.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Qualité des échanges entre les jeunes et le policier.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LOIR ET CHER
42 QUAI SAINT JEAN 41000 BLOIS**

Sensibilisation à l'usage de drogues

Service à contacter :

Centre Départemental de Stages et de Formation (CDSF).

ddsp41-formation@interieur.gouv.fr

02 54 55 17 73.

Référents de l'action :

Brigadier Corinne GUILLEMOT- PFAD pour la circonscription de Blois,

Brigadier Stéphane CHIMOT - PFAD pour la circonscription de Vendôme.

Action proposée aux établissements scolaires situés à Blois, La Chaussée Saint Victor, Vineuil, Saint Gervais la Forêt, Vendôme, Saint Ouen, Areines, Meslay et Naveil.

Le programme de Prévention des addictions en milieu scolaire « PAD », validé par la MIDELCA est fondé sur la promotion des compétences psychosociales (CPS). Des compétences émotionnelles, (gestion du stress, estime de soi), cognitives (pensée critique, prise de décision) et sociales (communication, empathie) dont le renforcement s'avère efficace pour permettre aux jeunes de mieux s'adapter au quotidien et faire d'autres choix que d'avoir recours aux béquilles que sont la consommation de drogues ou les comportements à risque.

1/ Objectif(s)

Sensibiliser les jeunes aux risques associés à la précocité de l'usage et de tout mettre en œuvre pour reculer l'âge des consommations, les limiter et les prévenir, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux (rappel de la loi), de savoir vers qui s'orienter en cas de problème.

Cette action de prévention est fondée sur la promotion des compétences psychosociales des jeunes pour retarder l'âge d'entrée dans la consommation de substances.

2/ Description du projet

Cette action, est identique à celle effectuée lors des journées organisées dans le cadre de la Sécurité Routière mais sans les moyens et ateliers. Elle est effectuée en débat interactif sur

les risques liés à la consommation excessive d'alcool, de tabac, également de substances psychoactives et d'usage détourné de médicaments, voire la polyconsommation.

La stratégie d'animation permet d'évoquer les facteurs de protection :

- la connaissance des produits et leurs risques ainsi que la connaissance de ses propres limites : les jeunes peuvent avoir des opinions sur le cannabis qui reposent sur des informations erronées ou sur des messages contradictoires véhiculés par les médias, les pairs et les adultes,
- Les compétences psychosociales : Développer son esprit critique, résister aux influences (pairs, dealers, industrie du tabac et de l'alcool, etc.), adopter les comportements de prévention et de réduction des risques,
- le volet pénal,
- les différents niveaux d'aide (information, conseil, coopération, écoute...).

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux lycéens et étudiants des Établissements scolaires du Loir-et-Cher sur les circonscriptions de Blois et de Vendôme ainsi que le CFA/BTP et des Métiers de l'Artisanat.

L'animation est interactive. Elle ne peut concerner qu'une classe à la fois (possibilité de faire successivement plusieurs classes).

4/ Intervenants

Animation par les policiers, en coordination avec un professionnel de l'établissement scolaire (Professeur, Assistante de service social, infirmière,...).

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis :

Un personnel de l'Établissement scolaire doit être obligatoirement présent afin d'être en capacité d'accueillir après l'intervention les interrogations des élèves, et de les orienter, si nécessaire, vers les dispositifs adaptés.

Mettre à disposition, dans l'établissement scolaire, une salle dans laquelle l'action sera réalisée avec rallonges électriques, enceintes audio et vidéoprojecteur.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Qualité des échanges entre les jeunes et le policier.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LOIR ET CHER
42 QUAI SAINT JEAN 41000 BLOIS**

Sensibilisation aux risques routiers liés à l'usage de drogues

Service à contacter :

Centre Départemental de Stages et de Formation (CDSF).

ddsp41-formation@interieur.gouv.fr

02 54 55 17 73.

Référents de l'action :

Brigadier Corinne GUILLEMOT - PFAD pour la circonscription de Blois,

Brigadier Stéphane CHIMOT - PFAD pour la circonscription de Vendôme.

Action proposée aux établissements scolaires situés à Blois, La Chaussée Saint Victor, Vineuil, Saint Gervais la Forêt, Vendôme, Saint Ouen, Areines, Meslay et Naveil.

Le programme de Prévention des addictions en milieu scolaire « PAD », validé par la MIDECA est fondé sur la promotion des compétences psychosociales (CPS). Des compétences émotionnelles, (gestion du stress, estime de soi), cognitives (pensée critique, prise de décision) et sociales (communication, empathie) dont le renforcement s'avère efficace pour permettre aux jeunes de mieux s'adapter au quotidien et faire d'autres choix que d'avoir recours aux béquilles que sont la consommation de drogues ou les comportements à risque.

1/ Objectif(s)

Sensibiliser les jeunes aux risques associés à la précocité de l'usage et de tout mettre en œuvre pour reculer l'âge des consommations, les limiter et les prévenir, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux (rappel de la loi), de savoir vers qui s'orienter en cas de problème.

Cette action de prévention est fondée sur la promotion des compétences psychosociales des jeunes pour retarder l'âge d'entrée dans la consommation de substances.

2/ Description du projet

Ce type d'intervention favorise une meilleure réflexion et une prise de conscience des risques encourus. Ces dispositifs se déclinent sous la forme d'ateliers, au sein d'un

établissement scolaire, en partenariat avec de nombreux acteurs de la sécurité routière conformément au Plan départemental d'action de Sécurité Routière.

A partir d'un film déclencheur, la stratégie d'animation du policier permet d'évoquer :

- les solutions à mettre en place lors de soirées festives,
- la responsabilité partagée entre conducteur et les passagers,
- les effets de produits,
- la difficulté de dire non, les idées reçues, le marketing...
- le volet pénal, la loi Dell'Agnola (dite Marilou),
- les différents niveaux d'aide (information, conseil, coopération, écoute...).

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux lycéens et étudiants des établissements scolaires du Loir-et-Cher sur les circonscriptions de Blois et de Vendôme ainsi que le CFA/BTP et des Métiers de l'Artisanat.

L'animation est interactive. Elle ne peut concerner qu'une classe à la fois (possibilité de faire successivement plusieurs classes).

4/ Intervenants

Animation par les policiers, en coordination avec un professionnel de l'Établissement scolaire (Professeur, Assistante de service social, infirmière,...) ou de la sécurité routière.

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

Un personnel de l'Établissement scolaire doit être obligatoirement présent afin d'être en capacité d'accueillir après l'intervention les interrogations des élèves, et de les orienter, si nécessaire, vers les dispositifs adaptés.

Mettre à disposition, dans l'établissement scolaire, une salle dans laquelle l'action sera réalisée avec rallonges électriques, enceintes audio et vidéoprojecteur.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Qualité des échanges entre les jeunes et le policier.



GENDARMERIE NATIONALE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

« Permis internet »

Service à contacter :

Groupelement de gendarmerie de Loir-et-Cher,
16 rue de Signeulx, 41000 BLOIS.
ggd41@gendarmerie.interieur.gouv.fr
02 54 55 14 00.

Référents de l'action :

Chef d'escadron BARILLOT, officier adjoint de commandement.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés en Loir-et-Cher en dehors de Blois et de Vendôme.

Dans un contexte marqué par un usage toujours plus précoce d'internet, il s'agit de sensibiliser les enfants à son utilisation avant leur entrée au collège.

1/ Objectif(s)

Le « Permis Internet pour les enfants » est un programme pédagogique de responsabilisation des enfants et des parents pour un usage d'Internet plus vigilant, sûr et responsable. Son principe : faire passer aux élèves de CM2 leur Permis Internet. En CM2, les enfants s'apprêtent à entrer au collège, les usages et les risques augmentent, c'est le bon moment pour les préparer.

2/ Description du projet

La formation s'articule en trois temps forts :

- 1er temps : le gendarme muni du kit pédagogique Permis Internet intervient en classe pour informer les élèves sur les risques. Il n'a pas un rôle d'enseignement, mais crée un dialogue et motive les enfants. Il leur distribue un « code de bonne conduite sur internet » et remet le kit pédagogique à l'enseignant (durée 15 à 30 minutes) ;

- 2ème temps : l'enseignant dispense la formation en 3 ou 4 séances de 45 minutes environ en s'appuyant sur le kit pédagogique (qui comprend notamment des clips d'animation et des quiz interactifs) ;

- 3ème temps : le gendarme revient en classe pour faire passer aux enfants l'examen du Permis Internet (QCM), qui valide l'assimilation des connaissances.

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux classes de CM2.

4/ Intervenants

Il s'agit de gendarmes des unités territoriales qui sont sensibilisés à cette formation.

5/ Durée de l'intervention

Voir supra.

6/ Prérequis

L'intervention se fait en classe et ne nécessite aucun prérequis si ce n'est le volontariat de l'équipe pédagogique.

7/ Evaluation

La distribution des permis aux enfants se fait sous la forme d'une remise solennelle en présence du gendarme, de l'enseignant voire des élus locaux, des parents d'élèves et de la presse locale.



GENDARMERIE NATIONALE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

Prévention de l'usage d'internet et des réseaux sociaux

Service à contacter :

Groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher,

16 rue de Signeulx, 41000 BLOIS.

ggd41@gendarmerie.interieur.gouv.fr

02 54 55 14 00.

Référents de l'action :

Chef d'escadron BARILLOT, officier adjoint de commandement.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés en Loir-et-Cher en dehors de Blois et de Vendôme.

Dans un contexte marqué par un usage toujours plus croissant des réseaux sociaux et des risques qui s'y rapportent, les adolescents sont souvent victimes de certaines actions (harcèlements, provocations diverses...) qui peuvent conduire à un mal-être allant parfois jusqu'au suicide.

1/ Objectif(s)

A l'issue de cette information, les adolescents doivent avoir pris conscience des risques liés à l'usage des réseaux sociaux. En conséquence, ils adoptent une posture plus réfléchie pour s'en prémunir.

2/ Description du projet

Il s'agit de présenter aux adolescents les différents cas auxquels ils peuvent être confrontés en se basant sur la présentation anonymisée de situations connues. Sont ainsi présentées successivement des cas de harcèlement, de diffusion de vidéos privées, de provocation au suicide ou d'instrumentalisation pouvant conduire à la radicalisation violente. Les infractions relatives à ces cas sont exposées de même que les moyens pour les prévenir.

Une sensibilisation à la navigation sur internet est également prévue pour prévenir les cas d'escroqueries.

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux élèves du secondaire. Un public relativement restreint est recommandé (une classe de 30 élèves par exemple) pour favoriser les échanges.

4/ Intervenants

L'animation est réalisée par un gendarme spécialisée dans la police judiciaire et les mineurs victimes.

5/ Durée de l'intervention

2 heures.

6/ Prérequis

L'établissement devra mettre à disposition une salle équipée (chaises, ordinateur, projecteur) pour permettre cette action.

Une sensibilisation préalable est recommandée afin de préparer les élèves à la réflexion.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Richesse des échanges.



GENDARMERIE NATIONALE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

« Permis piéton »

Service à contacter :

Groupelement de gendarmerie de Loir-et-Cher,
16 rue de Signeux, 41000 BLOIS.

ggd41@gendarmerie.interieur.gouv.fr

02 54 55 14 00.

Référents de l'action :

Chef d'escadron BARILLOT, officier adjoint de commandement.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés en Loir-et-Cher en dehors de Blois et de Vendôme.

Il s'agit d'une première sensibilisation à la sécurité routière et surtout au risque piéton destinée aux plus jeunes.

1/ Objectif(s)

Le « Permis Piéton pour tous les enfants » est une initiative nationale de prévention du risque piéton chez les enfants de 8/9 ans lancée en octobre 2006 dans les écoles. Partout en France, le principe est de faire passer aux enfants entre 8 et 9 ans leur « Permis Piéton ». Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, il enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

2/ Description du projet

La formation s'articule en trois temps forts :

- 1er temps : le gendarme muni du kit pédagogique Permis Piéton intervient en classe pour informer les élèves sur les risques. Il remet à chaque enfant son code de jeune piéton (45mn) ;

- 2ème temps : l'enseignant dispense la formation en 4 à 6 séances de 45 minutes environ en s'appuyant sur le kit pédagogique fourni par la gendarmerie ;

- 3ème temps : le gendarme revient en classe pour faire passer aux enfants l'examen du Permis Piéton (QCM), qui valide l'assimilation des connaissances.

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux classes de CE2.

4/ Intervenants

Il s'agit de gendarmes des unités territoriales qui sont sensibilisés à cette formation.

5/ Durée de l'intervention

Voir supra.

6/ Prérequis

L'intervention se fait en classe et ne nécessite aucun prérequis si ce n'est le volontariat de l'équipe pédagogique.

7/ Evaluation

La distribution des permis aux enfants se fait sous la forme d'une remise solennelle en présence du gendarme, de l'enseignant voire des élus locaux, des parents d'élèves et de la presse locale.



GENDARMERIE NATIONALE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

Prévention des dangers liés à l'usage des stupéfiants

Service à contacter :

Groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher,
16 rue de Signeulx, 41000 BLOIS.
ggd41@gendarmerie.interieur.gouv.fr
02 54 55 14 00.

Référents de l'action :

Chef d'escadron BARILLOT, officier adjoint de commandement.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés en Loir-et-Cher en dehors de Blois et de Vendôme.

L'addiction est une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères. Elle concerne le tabac (nicotine), l'alcool, le cannabis, les opiacés (héroïne, morphine), la cocaïne, les amphétamines et dérivés de synthèse.

Afin de lutter dès le plus jeune âge contre ce phénomène, la gendarmerie met en place des formateurs relais anti-drogue (FRAD), spécifiquement formés pour sensibiliser les jeunes en milieu scolaire sur le danger des addictions.

1/ Objectif(s)

Délivrer un message fort relatif aux dangers liés à l'usage de produits stupéfiants et faire prendre conscience aux jeunes des conséquences judiciaires qu'il existe en cas de consommation illégale.

2/ Description du projet

L'action du FRAD est essentiellement orientée vers la prévention des adolescents en effectuant un rappel des dispositions légales, mais également en leur apportant des éléments qui les convaincront de ne pas consommer ces produits.

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux élèves du secondaire. Un public relativement restreint est recommandé (une classe de 30 élèves par exemple) pour favoriser les échanges.

4/ Intervenants

L'animation est exclusivement réalisée par un gendarme qualifié « formateur relais antidrogue (FRAD) ».

5/ Durée de l'intervention

2 heures.

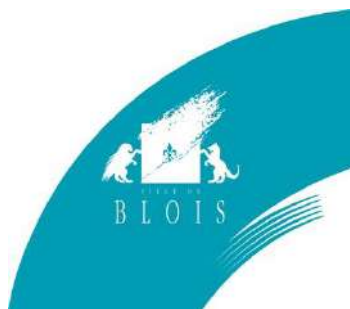
6/ Prérequis

L'établissement devra mettre à disposition une salle équipée (chaises, ordinateur, projecteur) pour permettre cette action. Une sensibilisation préalable est recommandée afin de préparer les élèves à la réflexion.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Richesse des échanges avec les jeunes.



Lutte contre le harcèlement en milieu scolaire

Service à contacter :

Service Prévention Ville de Blois,
51 bis rue de la Garenne, 41000 BLOIS.
02 54 90 27 69.

Référents de l'action :

Mylène CORMIER, Assistante Prévention de la Délinquance.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés à Blois, Vineuil, Saint Gervais, La Chaussée Saint Victor et Saint Sulpice.

1/ Objectif(s)

L'objectif premier de l'école est d'assurer la réussite de tous les élèves. Cependant, le climat scolaire montre que certains élèves souffrent de situations de violence.

En effet, en France, environ 700,000 élèves seraient victimes de harcèlement (intimidation, insultes, menaces, agression physiques ou verbales, ...).

Le harcèlement peut avoir de graves conséquences (absentéisme, décrochage scolaire, somatisation, dépression, suicide, ...).

De grandes campagnes de sensibilisation sont menées au niveau national, il est donc nécessaire de relayer les messages au niveau local dès que possible avec les objectifs suivants :

- Agir efficacement afin de prévenir le passage à l'acte de jeunes envers un ou plusieurs camarades
- Proposer des leviers pour libérer la parole des jeunes en difficulté
- Accompagner efficacement les élèves qu'ils soient en position de victime ou non
- Établir une mise en réseau Éducation Nationale / Association.

2/ Description du projet

Les collégiens et les lycéens sont un public privilégié et de nombreux partenariats peuvent être mis en place :

- Intervention d'associations (Maison des Ado, Bureau Information Jeunesse, ...)
- Mise en place de théâtre forum permettant une véritable interaction avec le public et des mises en situation

- Témoignages de jeunes.

3/ Description du public

Collégiens, lycéens et étudiants.

4/ Intervenants

- Tissu associatif en lien avec la thématique
- Compagnie de théâtre
- Éducation Nationale.

5/ Durée de l'intervention

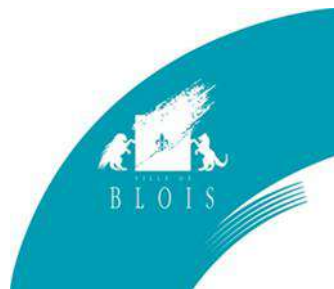
1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

Cette animation suppose une préparation des élèves sur les thématiques abordées en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire (infirmière, assistante sociale). Les problématiques doivent avoir été identifiées.

7/ Evaluation

Nombre de participants.
Retour des élèves et des équipes pédagogiques.



Prévention des addictions

Service à contacter :

Service Prévention Ville de Blois,
51 bis rue de la Garenne, 41000 BLOIS.
02 54 90 27 69.

Référents de l'action :

Mylène CORMIER, Assistante Prévention de la Délinquance.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés à Blois, Vineuil, Saint Gervais, La Chaussée Saint Victor et Saint Sulpice.

1/ Objectif(s)

Il s'agit de mener des actions fédératrices auprès de collégiens, lycéens et même étudiants afin de prévenir l'usage des polyconsommations.

L'idée étant de faire émerger une prise de conscience collective sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants.

Il est donc nécessaire de :

- Repérer les problématiques existantes sur le territoire et plus particulièrement aux abords des établissements scolaires.
- Proposer des actions adaptées et pertinentes répondant véritablement aux besoins
- Travailler en partenariat avec le tissu associatif et plus particulièrement les partenaires qui œuvrent dans le champ de la lutte contre les addictions.
- Associer les forces de l'ordre lorsqu'il s'agit d'évoquer les risques encourus et les poursuites pénales.

2/ Description du projet

De nombreuses actions peuvent être mises en place, de manière ponctuelle ou sur une période plus longue (semaine de prévention dans un établissement scolaire par exemple) et peuvent se décliner sous plusieurs formes :

- Séances de discussion et groupe de parole sur les consommations et la poly consommation, les conséquences physiques, biologiques, pénales, sociales ...
- Exposition, stands photos
- Conférence sur les conduites à risques

- Témoignages de jeunes accidentés de la route suite à consommation d'alcool et / ou de stupéfiants.

3/ Description du public

Collégiens, lycéens et étudiants.

4/ Intervenants

- Le tissu associatif (Rézo addiction, l'ANPAA, VRS, Maison des ados, ...)
- Partenaires institutionnels (UDAF, SCJE, PJJ)
- Éducation Nationale.

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

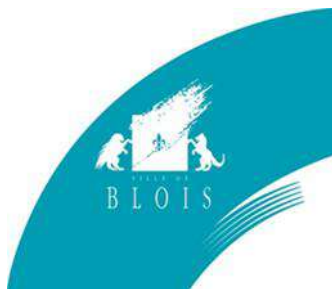
6/ Prérequis

Cette animation suppose une préparation des élèves sur les thématiques abordées en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire (infirmière, assistante sociale). Les problématiques doivent avoir été identifiées.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Qualité des échanges avec les jeunes et l'intervenant et entre eux.



Sensibilisation aux incivilités dans les transports et aux abords des établissements scolaires

Service à contacter :

Service Prévention Ville de Blois,
51 bis rue de la Garenne, 41000 BLOIS.
02 54 90 27 69.

Référents de l'action :

Mylène CORMIER, Assistante Prévention de la Délinquance.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés à Blois, Vineuil, Saint Gervais, La Chaussée Saint Victor et Saint Sulpice.

1/ Objectif(s)

- Sensibiliser les élèves à la « citoyenneté routière »
- Faire comprendre que chacun est responsable de sa sécurité mais également de celle des autres que l'on soit piéton, cycliste, motard, conducteur.
- Créer un lien avec les forces de l'ordre et le système institutionnel
- Faire des transports urbains un lieu d'échanges.

2/ Description du projet

En lien avec les professionnels de la sécurité routière, mettre en scène des situations de la vie quotidienne qui peuvent conduire à des incivilités et provoquer des accidents plus ou moins graves.

Proposer en partenariat avec les transporteurs des actions de sensibilisation auprès des collégiens notamment, afin qu'ils puissent adopter de bons comportements dans les transports.

Des flyers peuvent être créés et distribués à la fin de chaque séance de sensibilisation.

Le lien peut être fait par une troupe de théâtre qui met en scène des situations d'incivilités dans les transports (chahut, racket, violences verbales, non présentation du titre de transport, ...).

3/ Description du public

Collégiens, lycéens et étudiants.

4/ Intervenants

- Société de transport
- Associations de sécurité routière
- Police Municipale et Nationale
- Éducation Nationale.

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

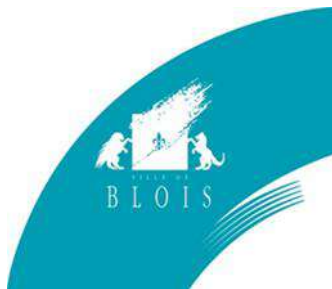
Cette animation suppose une préparation des élèves sur les thématiques abordées en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire.
Les problématiques doivent avoir été identifiées.

7/ Evaluation

Nombre de personnes touchées.

Questionnaire de satisfaction.

Evolution des incivilités dans les transports et aux abords des établissements scolaires.



Travail et sensibilisation aux relations filles / garçons

Service à contacter :

Service Prévention Ville de Blois,
51 bis rue de la Garenne, 41000 Blois.
02 54 90 27 69.

Référents de l'action :

Mylène CORMIER, Assistante Prévention de la Délinquance.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés à Blois, Vineuil, Saint Gervais, La Chaussée Saint Victor et Saint Sulpice.

1/ Objectif(s)

Les relations entre filles et garçons, dès le collège, peuvent être source de questionnement, d'interrogation.

- Faire cesser les idées reçues et les clichés qui peuvent perdurer sur le rôle de chacun dans la société.
- Permettre à chacun de trouver sa place
- Faire un focus sur le sexisme et ce qu'il peut engendrer comme violence notamment dans un couple, au travail et dans la société en général.

2/ Description du projet

Cette action s'organise en lien avec le CIDFF ou le Bureau Information Jeunesse (BIJ).

Il s'agit d'associer les professeurs afin que les élèves puissent se confronter aux clivages entretenus par notre société sur la place des hommes et des femmes.

Le CIDFF propose ainsi des animations (jeux de rôles, diffusion de courts-métrages, discussions, ...) afin de libérer la parole, de permettre les échanges et la discussion entre les élèves.

3/ Description du public

Collégiens, lycéens et étudiants.

4/ Intervenants

- CIDFF
- BIJ
- Maison des ados.

5/ Durée de l'intervention

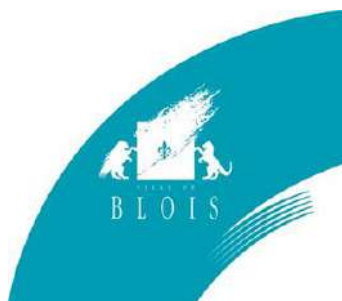
1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

Cette animation suppose une préparation des élèves sur les thématiques abordées en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire (infirmière, assistante sociale). Les problématiques doivent avoir été identifiées.

7/ Evaluation

Nombre de participants.
Retour des élèves et des équipes pédagogiques.



Information sur la justice des mineurs

Service à contacter :

Service Prévention Ville de Blois,
51 bis rue de la Garenne, 41000 BLOIS.
02 54 90 27 69.

Référents de l'action :

Mylène CORMIER, Assistante Prévention de la Délinquance.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés à Blois, Vineuil, Saint Gervais, La Chaussée Saint Victor et Saint Sulpice.

1/ Objectif(s)

Faire prendre conscience aux jeunes que le mineur n'agit pas en toute impunité ; il a des droits mais aussi et surtout des devoirs.

La législation a évolué et la justice des mineurs permet d'accompagner les jeunes lorsqu'ils sont en difficulté et que des actes répréhensibles sont commis.

Le mineur est ainsi tenu de respecter la loi et doit comprendre que son comportement et ses actes peuvent avoir de graves conséquences sur le plan juridique, pénal, scolaire, sociales.

2/ Description du projet

Plusieurs actions peuvent être mises en place avec des modalités et des partenaires différents :

- Présentation de l'ordonnance de 1945 par le service Prévention
- Présentation par les policiers municipaux en tenue qui rappellent les principes du code de la route et d'utilisation d'un deux roues ainsi que les risques encourus en cas de non-respect de la législation (port du casque, des gants, homologation des équipements, ...)
- Visites du Tribunal de Grande Instance, en lien avec le Centre Départemental d'Accès au Droit de Loir-et-Cher (CDAD 41). Cette visite permet aux jeunes de se familiariser avec les instances judiciaires et d'aller à la rencontre de magistrats.

Véritable rapprochement « jeunes / justice » cette action permet une approche simple et accessible de l'institution.

- Mise à disposition de l'exposition 13 – 18 de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

3/ Description du public

Collégiens, lycéens et étudiants.

4/ Intervenants

- CDAD 41
- PJJ
- Éducation Nationale
- Magistrats du Tribunal
- Police Municipale.

5/ Durée de l'intervention

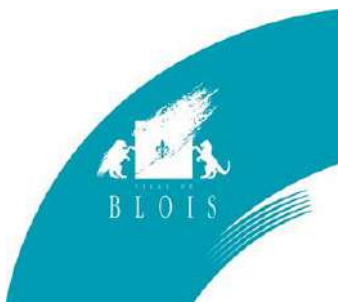
1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

Cette animation suppose une préparation des élèves sur les thématiques abordées en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire (infirmière, assistante sociale). Les problématiques doivent avoir été identifiées.

7/ Evaluation

Nombre de participants.
Retour des élèves et des équipes pédagogiques.



Programme de prévention dans les établissements scolaires sur la vie affective et sexuelle

Service à contacter :

Service Prévention Ville de Blois,
51 bis rue de la Garenne, 41000 BLOIS.
02 54 90 27 69.

Référents de l'action :

Mylène CORMIER, Assistante Prévention de la Délinquance.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires situés à Blois, Vineuil, Saint Gervais, La Chaussée Saint Victor et Saint Sulpice.

1/ Objectif(s)

Les relations entre filles et garçons, dès le collège, peuvent être source de questionnement, d'interrogation.

Aujourd'hui, plus qu'avant, des temps d'information, de réflexion, d'échange et de débats avec les jeunes, en fonction de leur âge et de leurs préoccupations, sont utiles pour éviter une altération du sens même de la sexualité, pour faire en sorte que l'éducation sexuelle des jeunes ne soit pas basée uniquement sur la pornographie et les images véhiculées par les médias et la société.

La prévention des grossesses non prévues, des IST (infections sexuellement transmissibles) dont le VIH, des violences sexuelles, des risques liés à la pornographie et à la prostitution sont autant de raisons qui légitiment les séances d'information et les temps d'échange autour de la vie affective et sexuelle auprès des jeunes.

Les pouvoirs publics, les parents, les professionnels de l'éducation, de la santé, du social, du médico-social, du monde associatif ont tous un rôle à jouer dans cette mission. C'est pourquoi le service prévention de la Ville de Blois s'associe à des partenaires pour sensibiliser les jeunes à cette question.

2/ Description du projet

- Interventions d'associations locales (Planning Familial, Maison des Ado, ..) auprès d'élèves
- Mise place de théâtre forum en lien avec des compagnies de théâtre afin de proposer une interaction avec les jeunes et favoriser la prise de parole.
- Diffusion de spots d'information et de flyers.

3/ Description du public

Collégiens, lycéens et étudiants.

4/ Intervenants

- Planning familial
- Centre de planification
- Maison des ados
- Troupe de théâtre.

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

Cette animation suppose une préparation des élèves sur les thématiques abordées en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire (infirmière, assistante sociale). Les problématiques doivent avoir été identifiées.

7/ Evaluation

Nombre de participants.

Retour des élèves et des équipes pédagogiques.



**DIRECTION INTER REGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
DIRECTION TERRITORIALE DE TOURAINE-BERRY
STEMOI BLOIS**

Exposition 13 – 18 Questions de Justice

Service à contacter :

Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et d'Insertion,
1 avenue de la Butte, 41000 BLOIS.

uemo-blois@justice.fr

02 54 43 30 84.

Référents de l'action :

Eliette CAILLEAUX, Directrice du STEMOM BLOIS.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

Dans un contexte de surexposition médiatique des mots de liberté, d'égalité et de fraternité, de notions telle que la démocratie, les services de la PJJ sont régulièrement sollicités par les établissements scolaires, sur le champ de la prévention, pour aborder ces thèmes avec les adolescents. Dans un contexte, l'Expo 13 18 apparaît comme un média adapté pour aborder avec les jeunes leur place de citoyen dans la société française d'aujourd'hui.

1/ Objectif(s)

Permettre aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire, au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice.

2/ Description du projet

L'exposition 13/18 Questions de justice est une exposition interactive, élaborée en collaboration avec Sylvie Pouget et Denis Colinet de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Ministère de la Justice et les Productions de l'ordinaire. Elle permet d'apporter des réponses claires aux élèves des collèges sur la loi et le système judiciaire à partir de textes fondamentaux relatifs au droit des mineurs. En mettant ces textes à la portée des

adolescents, l'exposition 13/18 Questions de justice s'inscrit dans une politique concrète d'information et de prévention.

Elle a pour objectif de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.

Lorsqu'elle se déroule à la Maison de la Justice et du Droit de BLOIS, elle est l'occasion de découvrir les missions de la MJD et les associations/ Institutions qui y interviennent sous forme de permanence.

L'exposition est composée de deux parties :

- Une partie didactique de 10 panneaux illustrant des thèmes relatifs aux droits et devoirs : filiation, nom, nationalité, protection, instruction, expression, défense, justice adaptée, infractions (contraventions, délits, crimes), procédure judiciaire relative à l'enfance délinquante, les Tribunaux et Cour d'assises pour les mineurs, l'incarcération des mineurs, etc...
- Une partie interactive où les élèves s'impliquent en choisissant des thèmes par le biais de fiches reproduisant certaines situations.

3/ Description du public

Destinée prioritairement aux élèves des classes de 4ème et Classe relais. Établissements scolaires du Loir-et-Cher.

L'animation de l'Expo 13 – 18 est interactive. Elle ne peut concerner qu'une classe à la fois (possibilité de faire successivement plusieurs classes).

4/ Intervenants

Animation par les professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en coordination avec un professionnel de l'Établissement scolaire (Professeur, Assistante de service social, infirmière,...).

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

L'animation de l'Expo 13 – 18 suppose une préparation des élèves sur les thématiques abordées en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire. Ce personnel participera activement à l'intervention (gestion de la classe ; incitation des élèves à participer). Ce personnel doit être en capacité d'accueillir après l'intervention les interrogations des élèves, notamment sur le champs de la Protection de l'Enfance, et de les orienter, si nécessaire, vers les dispositifs adaptés.

Assurer le déplacement de la classe sur la MJD ou mettre à disposition, dans l'établissement scolaire, une salle dans laquelle l'Exposition sera installée, en coordination entre Établissement, et la PJJ, en amont de l'intervention. Cette salle doit être suffisamment grande pour contenir les 10 panneaux et permettre aux élèves et aux animateurs de circuler autour de ces tableaux et d'avoir une bonne visibilité sur ces derniers.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Qualité des échanges entre les jeunes et l'animateur de l'Expo.

PARTIE 2 – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS

Lorsqu'une participation financière est demandée par l'organisme, cela est mentionné sur la fiche correspondante.



INITIADROIT

Initiation au droit

Service à contacter :

Ordre des avocats du barreau de Blois,
Palais de justice, Place de la République, 41000 BLOIS.
ordreavocatsblois@orange.fr
02 54 74 02 73.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

1/ Objectif(s)

Ouvrir le droit aux jeunes, notamment en créant un dialogue direct au cours d'interventions d'avocats bénévoles dans les établissements scolaires, permettant aux élèves de prendre conscience que le droit est partout et qu'il est indispensable à la cohésion sociale, clé de la paix civile.

2/ Description de l'action

Les interventions sont effectuées par des avocats, au sein des collèges et lycées, sous la forme de cas pratiques correspondant au thème choisi par l'enseignant sur la liste proposée selon le niveau scolaire, permettant l'ouverture d'un débat avec les élèves.

Thématiques proposées :

Classe de 6^{ème} : l'identité de la personne, les droits et les devoirs de l'enfant et le Droit au quotidien.

Classe de 5^{ème} : les discriminations, de l'incivilité aux agressions volontaires, la médiation, la protection de l'environnement et les risques sanitaires.

Classe de 4^{ème} : le respect du bien d'autrui, harcèlement, racket, violences, la complicité, la dénonciation, la récidive, le vol, le recel, les poursuites pénales, les droits de la défense, principe de légalité des délits et des peines.

Classe de 3^{ème} : internet et les réseaux sociaux, le respect de la vie privée et le droit à l'image, la vie en entreprise, la citoyenneté européenne, la profession d'avocat.

Classe de 2^{nde} : les principes généraux du Droit, la laïcité, la preuve, la famille et l'autorité parentale, contrats et droit du consommateur, le droit des étrangers et le droit d'asile

Classe de 1^{ère} : avoir 18 ans, le contrat de travail, le casier judiciaire, paix civile et liberté de conscience, le devoir de solidarité (fiscal et social), initiation à la plaidoirie – éloquence.

Classe de Terminale : substances illicites, bioéthique et droit médical, l'argent : usage abusif, la violence dans la société, le droit international.

3/ Description du public

Classes de collégiens (de la 6^e à la 3^e) et de lycéens (de la seconde à la terminale).

4/ Intervenants

Les intervenants sont des avocats du barreau de Blois, les volontaires suivent au préalable une formation spécifique.

5/ Durée de l'intervention

En général, les interventions durent une heure pour les classes de collège et deux heures pour les classes de lycée.

6/ Prérequis

Lors de son affectation, l'avocat reçoit un dossier de cas pratiques conçu pour chaque niveau de classe. Quant au professeur, il sélectionne parmi les différents thèmes d'intervention, ceux qui correspondent à ses choix pédagogiques. Par la suite, l'avocat prend contact avec l'enseignant de la classe à laquelle il a été affecté.

7/ Evaluation

Nombre de jeunes effectivement présents.

Qualité des échanges.

Renouvellement de l'expérience, aussi bien du côté des enseignants et des élèves, que du côté des avocats.

PARTIE 3 – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ASSOCIATIONS

Lorsqu'une participation financière est demandée par l'organisme, cela est mentionné sur la fiche correspondante.

Pour la prise en charge des frais de déplacement des élèves, il convient de contacter l'organisme concerné afin de voir si cela est prévu.



UDAF DE LOIR-ET-CHER

Actions de prévention et sécurité routière

Service à contacter :

UDAF 41 - Service Vie Associative,
45 avenue du Maréchal Maunoury, 41000 BLOIS.
udaf41@udaf41.org
02 54 90 23 45.

Référents de l'action :

Céline LAMOUREUX, Chargée de mission Vie Associative.

Action proposée à l'ensemble des lycées (privés et publics - filières générales, technologiques et professionnelles) et des établissements d'enseignement supérieur du Loir-et-Cher.

Les études et rapports mondiaux montrent l'existence d'une forte corrélation entre la mortalité sur les routes et les jeunes. En janvier 2018, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) affirmait que « les accidents de la route sont la première cause [mondiale] de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans. »

(<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs358/fr/>)

Qu'ils soient en voiture, moto, vélo, piétons, conducteurs ou passagers, victimes ou auteurs, les jeunes sont touchés et concernés par les accidents et décès de la route. Ce constat se retrouve en France.

Face à cette réalité, l'UDAF 41 a décidé de sensibiliser les jeunes à ces dangers en programmant des interventions adaptées à ce public, grâce aux témoignages de personnes victimes d'un accident de la route. Cette action fut initiée en 2012 dans le cadre de la semaine du « Défi Blésois » portée par la Mairie et Police Municipale de Blois, puis fut maintenue par l'UDAF 41 malgré la fin de ce dispositif.

1/ Objectif(s)

L'objectif de ce projet est de sensibiliser les lycéens et les étudiants du département aux dangers et conséquences des conduites à risque sur la route, en intervenant directement au sein des établissements scolaires.

2/ Description du projet

Cette action est mise en place grâce au partenariat entre l'Hospitalet et l'UDAF 41. L'Hospitalet est un établissement sanitaire et médico-social situé à Montoire-sur-le-Loir qui intervient en qualité de partenaire historiquement reconnu en région Centre-Val-de-Loire pour la prise en charge des personnes présentant des troubles moteurs et neurologiques, notamment à la suite d'un accident de la route.

Ainsi, deux patients bénévoles victimes d'un accident de la route témoignent de leur expérience auprès de groupes de 15 élèves environ afin d'échanger sur leur parcours et de les sensibiliser aux dangers de la route.

Ces témoignages permettent d'aborder plusieurs thèmes tels que l'usage de stupéfiants et/ou d'alcool, la conduite sans protection (casque, gants en moto ou ceinture de sécurité en voiture), les excès de vitesse ou toute autre pratique déviante sur la route pouvant entraîner des conséquences dramatiques, parfois irréversibles.

3/ Description du public

Cette action est destinée aux lycéens et étudiants des établissements publics, privés, de filières générales et professionnelles.

4/ Intervenants

Ces sensibilisations sont assurées par les deux patients bénévoles. Leurs propos peuvent être complétés, si besoin, par le professionnel de l'Hospitalet (équipe soignante, éducative, de direction) qui les accompagne, et/ou par le professionnel de l'UDAF 41 présent.

5/ Durée de l'intervention

45 min à 1 heure par intervenant (témoignages et temps d'échange) et par groupe d'élèves. Chaque intervenant sensibilise deux groupes d'élèves, les interventions durent donc environ 1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

La mise en place de cette action nécessite un travail et une organisation préalables avec l'établissement scolaire qui s'implique dans le projet. Généralement, ces interventions sont programmées dans le cadre de journée de sensibilisation lors desquelles interviennent plusieurs acteurs (Police Municipale, Prévention Routière...).

7/ Evaluation

Nombre de jeunes présents.

Qualité des échanges entre les jeunes et les intervenants.

Ressentis des deux patients bénévoles intervenant.



Combattre les comportements et les violences sexistes à l'école

Service à contacter :

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Loir-et-Cher,
10 allée Jean Amrouche, 41000 BLOIS.

cidff41@orange.fr

02 54 42 17 39.

Référents de l'action :

David LENGLET, Directeur,

Anne DE SAINT SAVIN, Animatrice sociale.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

1/ Objectif(s)

Permettre aux élèves d'identifier les mécanismes à l'œuvre dans la construction de stéréotypes et en particulier des stéréotypes sexistes ; comprendre l'impact des stéréotypes dans les comportements et interaction entre les filles et les garçons, s'interroger sur les liens étroits entre sexisme et violences sexistes ; comprendre les interdits posés par la loi.

2/ Description de l'action

Programme de base (adaptable aux exigences de l'équipe enseignante)

- Définition, cadre, limite : égalité, stéréotype, sexisme
- Pourquoi et comment le sexisme peut légitimer la violence
- Principe fondamentaux du consentement
- Le cyber harcèlement
- Le cadre légal.

Méthode et moyens pédagogiques mis en œuvre

- Brainstorming
- La ligne blanche ou ateliers équivalents
- Vidéo
- NB : L'exposition « Bien dans leur genre ! » peut être mise à disposition des établissements en amont des interventions afin de favoriser le dialogue et la parole des élèves.

3/ Description du public

Elèves en Collège et Lycée.

4/ Intervenants

Cette formation est animée par des intervenants qualifiés et expérimentés de profession juriste, psychologue et animatrice.

5/ Durée de l'intervention

Au minimum, 2 heures par classe.

6/ Prérequis

L'équipe encadrante doit être partie prenante de l'action. Elle doit avoir sensibilisé les élèves auparavant.

7/ Evaluation

Une évaluation est faite à chaud avec les élèves sous forme de QCM et de table ronde.

Une évaluation est faite ensuite avec l'équipe enseignante, un temps plus tard, afin d'apprécier l'impact de l'intervention sur le comportement et les représentations des élèves.



Service de Prévention Spécialisée (SPS) BLOIS et SPS VENDOME

Action socio-éducative adaptée en fonction du public et des partenariats

Service à contacter :

Service de Prévention Spécialisée,
12 rue Sainte-Anne, 41000 BLOIS.

sps@acesm.fr

02 54 78 51 64.

Référents de l'action :

Aline FAUVRE, Coordinatrice SPS Blois/Vendôme.

06 31 14 41 03.

Action proposée au public issu des quartiers politiques de la Ville de Blois et pour l'ensemble des jeunes (12-25 ans) de Vendôme.

1/ Objectif(s)

La prévention spécialisée est une intervention sociale relevant de la protection de l'enfance. Elle a pour mission de prévenir la marginalisation et favoriser l'insertion et l'accès aux droits des publics issus des quartiers Politique de la Ville de Blois et de la ville de Vendôme.

2/ Description du projet

A la demande des partenaires ou sous sollicitation de notre service, nous montons des projets éducatifs en co-construction avec les partenaires du territoire. Pour nous l'objectif de ces actions est de créer du lien avec le public cible du service afin de pouvoir les accompagner dans leurs démarches d'insertion et d'accès aux droits.

3/ Description du public

La prévention spécialisée s'exerce auprès d'enfants, de pré-adolescents, d'adolescents et de jeunes adultes (12-25 ans) mais aussi de leur famille, dont la situation sociale et le mode de vie risquent de les mettre ou les mettent en marge du droits communs.

4/ Intervenants

12 éducateurs spécialisés répartis en quatre équipes :

- équipe Croix-chevalier, 29 rue Dumont d'Urville, 41000 BLOIS : 06 89 12 75 87
- équipe Coty-Kennedy, 14 rue Waldshut, 41000 BLOIS : 06 12 26 76 38
- équipe Quinière, 13 rue Jean de la Fontaine, 41000 BLOIS : 06 11 12 27 07
- équipe Vendôme, 148 fbg Chartrain, 41100 VENDOME : 06 89 12 97 03.

5/ Durée de l'intervention

De manière ponctuelle ou régulière, en fonction des demandes.

6/ Prérequis

La libre adhésion et le respect de l'anonymat du jeune doivent être garantis.

7/ Evaluation

Bilan annuel avec relevé d'indices quantitatifs et qualitatifs.



BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Jeu « Distinc'go »

Les jeunes interrogent les discriminations

Service à contacter :

Bureau Information Jeunesse,
15 avenue de Vendôme, 41000 BLOIS.

contact@infojeune41.org

02 54 78 54 87

www.infojeune41.org

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

1/ Objectif(s)

- Aborder des questions de société qui interrogent : la laïcité, la parole et la place des jeunes dans la société, l'école, les valeurs, les amis...
- Interroger son rapport à l'autre, si identique et si différent à la fois.
- Interroger sur ses tendances à enfermer l'autre ou à s'enfermer soi-même dans un groupe d'appartenance, réel ou supposé.
- Ouvrir des espaces où chacun est reconnu pour ce qu'il est et non pour ce qu'on attend de lui qu'il soit.

2/ Description du projet

Ce jeu permet d'aborder des questions de société qui interrogent : la laïcité, la parole et la place des jeunes en société, l'école, les valeurs, les amis.

Il permet également d'interroger son rapport à l'autre, si identique et si différent à la fois. Distinc'Go permet de se questionner sur ses tendances à enfermer l'autre ou à s'enfermer soi-même dans un groupe d'appartenance, réel ou supposé.

Enfin, ce jeu ouvre des espaces où chacun est reconnu pour ce qu'il est et non pour ce qu'on attend de lui.

3/ Description du public

Jeunes à partir de 13 ans, en milieu scolaire ou périscolaire, de loisirs, et au sein de toute structure accueillant des ados.

4/ Intervenants

L'outil est animé par des professionnels du réseau Information Jeunesse préalablement formés à cet outil.

5/ Durée de l'intervention

Entre 1 heure et 1h30.

6/ Prérequis

L'animation du Jeu « Distinc'go » suppose une préparation succincte des élèves sur la thématique en amont de l'intervention par un personnel de l'établissement scolaire.

7/ Evaluation

Qualité des échanges entre les jeunes et l'intervenante.





BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Jeu « Hein...Dépendant?! »

Dépendances et conduites à risques

Service à contacter :

Bureau Information Jeunesse,
15 avenue de Vendôme, 41000 BLOIS.

contact@infojeune41.org

02 54 78 54 87

www.infojeune41.org

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

1/ Objectif(s)

- Prévenir les risques d'addiction
- Réduire les risques pour l'utilisateur en cas de consommation.

2/ Description du projet

Hein... Dépendant ? Propose une immersion inédite dans la « jungle des consommations ». Le temps d'une partie, les participants seront confortés à des situations de la vie quotidienne où la consommation de produits dits « à risque » est omniprésente et tend à les rendre dépendants...

Sans discours moralisateur (sans pour autant sombrer dans une banalisation des pratiques), l'animation « Hein... Dépendant ?! » aborde de manière décomplexée l'usage des stupéfiants, de l'alcool, du tabac et des outils connectés. Mises en situation, apport de connaissances et débats sur des idées reçues sont autant de leviers utilisés par ce jeu pour susciter la réflexion chez les participants.

3/ Description du public

Jeunes à partir de 13 ans.
20 participants maximum.

4/ Intervenants

L'outil est animé par des professionnels du réseau Information Jeunesse préalablement formés à cet outil.

5/ Durée de l'intervention

1h30 à 2 heures.

6/ Prérequis

L'animation du Jeu « Hein... Dépendant ?! » suppose une préparation succincte des élèves sur la thématique en amont de l'intervention par un personnel de l'établissement scolaire.

7/ Evaluation

Qualité des échanges entre les jeunes et l'intervenant.



BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Le Vrai du Faux

Education aux médias et à l'information

Service à contacter :

Bureau Information Jeunesse,
15 avenue de Vendôme, 41000 BLOIS.

contact@infojeune41.org

02 54 78 54 87

www.infojeune41.org

Référents de l'action :

Noémie WARTELLE, Informatrice jeunesse en charge du Numérique.

Action proposée à l'ensemble des établissements scolaires du Loir-et-Cher.

Le Vrai du Faux est l'outil d'Éducation aux Médias et à l'Information conçu par le groupe numérique de l'Union Nationale de l'Information Jeunesse. Ce groupe de travail rassemble des professionnels de l'Information Jeunesse issus de CRIJ, CIJ, BIJ, PIJ de toute la France.

1/ Objectif(s)

Le Vrai du Faux se positionne comme un outil d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI). À ce titre, il se fixe comme objectifs de :

Faire comprendre les notions de construction et de validation d'une information qu'elle soit en texte, photo ou vidéo.

- Développer l'esprit et le sens critique des jeunes par rapport aux médias au sens large (Télévision, journaux, réseaux sociaux...) et à la multitude d'informations véhiculées sur ces derniers.
- Faire des « consommateurs » de l'information et de l'actualité mieux avertis et plus éclairés.
- Aborder les questions de détournement et de manipulation de l'information, de l'image, de la vidéo.

2/ Description du projet

Le Vrai du Faux est l'outil d'Éducation aux Médias et à l'Information conçu par le groupe numérique de l'Union Nationale de l'Information Jeunesse. Cet outil pédagogique permet d'aborder les sujets d'actualités comme la manipulation par les images, la fachosphère, les théories du complot, la diffamation, les fakes-news, etc. Par le biais d'exemples et d'outils de décryptage le Vrai du Faux permet d'aborder différentes thématiques et ainsi sensibiliser les jeunes à l'esprit ; afin de ne pas être vecteur de désinformation mais d'utiliser un ensemble de ressources faisant échos à leurs droits et devoirs de citoyens éclairés.

3/ Description du public

Le Vrai du Faux est accessible dès la classe de 4ème. La richesse de ses contenus et les thématiques abordées, et les modules de correction et de décryptage adaptés à l'âge permettent une animation auprès de tous types de publics.

Les animations ont ainsi été menées dans les structures suivantes :

- Collèges
- Lycées Généraux et Professionnels
- Centre d'apprentissage
- Mission Locale
- Centre 2ème chance / Centre EPIDE
- Formation Civique et Citoyenne du Service Civique
- Groupe d'adultes en dispositif d'insertion
- Centre Educatif Fermé
- Centre pénitentiaire auprès de primo-accédant
- Groupe d'adultes (professionnels ou non).

4/ Intervenants

L'outil est animé par des professionnels du réseau Information Jeunesse préalablement formés à cet outil d'Éducation aux Médias et à l'Information.

5/ Durée de l'intervention

Intervention pour une demi-classe (15max).

Dans son format optimal, l'animation est prévue pour une durée de 2h00. Voici un déroulé prévisionnel d'une séance, pouvant parfaitement être adapté en fonction des besoins et du public :

1. Présentation de l'intervenant et de sa structure (5 min).
2. Échange avec les participants autour de leur consommation de l'information (5 min).
3. Lecture du Vrai du Faux par les participants / Phase de vérification de l'information à l'aide d'internet (20 min).
4. Phase de décryptage et de correction assurée par l'animateur (90 min).

6/ Prérequis

L'animation du Vrai du Faux suppose une préparation des élèves sur les thématiques du numérique et des réseaux sociaux en amont de l'intervention par un personnel de l'Établissement scolaire.

7/ Evaluation

Qualité des échanges entre les jeunes et l'intervenante.

INDEX

A...

- Alcool.....p 42, 59, 67

C...

- Citoyenneté.....p 21

D...

- Discrimination.....p 65
- Drogue.....p 28, 30, 38, 67
- Droit.....p 11, 13, 15, 17, 19, 21, 48, 52, 56

H...

- Harcèlement.....p 40

I...

- Incivilités.....p 44
- Information.....p 69
- Internet.....p 23, 26, 32, 34, 69

J...

- Justice.....p 11, 13, 15, 17, 19, 21, 48, 52, 56

P...

- Protection de l'enfance et des jeunes.....p 63

R...

- Relations affectives et sexuelles.....p 46, 50, 61

S...

- Sécurité routière.....p 30, 36, 59

V...

- Violences.....p 15, 61

**Catalogue réalisé
par
le CDAD 41**

02 34 89 13 00
contact@cdad41.org

édition : avril 2019